

HEMISPHERE DANCE SCHOOL

Fiche de Pré-inscription 2024-2025

Nom (de l'élève) : Prénom :

Date de naissance : ... / ... /..... Age :

Nom (du responsable) : Prénom :

Téléphone de l'élève :

Téléphone des deux parents : Père :.....Mère :.....

Personne à contacter en cas d'urgence pour les majeurs :

URBAIN:

Cours tous niveaux (précisez 1 ou 2 cours/semaine)

Cursus Avancé (sur audition)

Formation (2 cours/semaine)

Formation Renforcée (3 cours/semaine : Formation+ Urbain Avancé ou Moderne Avancé)

Urbain Avancé

Moderne Avancé

Full Formation (4 cours par semaine : Formation+ Urbain Avancé+ Moderne Avancé)

MODERNE :

Niveau Débutant/ Intermédiaire

Niveau Intermédiaire/Avancé

YOGA/RENFORCEMENT MUSCULAIRE:

Mardi 12h30 13h30

Mercredi 18h 19h

Merci de cocher le ou les créneaux où vous êtes disponibles, nous mettrons un ou deux cours en place en fonction

Nombre d'années de pratique du Hip hop :

Nombre d'années de pratique du Moderne :

Ou autre danse (précisez laquelle) :.....

PAIEMENT :

En 1 Fois

En 3 Fois

En 10 Fois

Pour valider la pré inscription, cette fiche devra être accompagnée du chèque d'adhésion de 20 euros à l'ordre d'Association Hémisphère ainsi que du règlement signé avant le 7 Juillet.

Le paiement de l'année se fait au moment des inscriptions en Septembre.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'HEMYSHERE DANCE SCHOOL

A SIGNER, POUR TOUS LES ELEVES

L' Hémysphère Dance School (HDS) se veut une école avec un enseignement de qualité. Il sera donc demandé implication, assiduité et travail aux élèves, quels que soient leur cursus ou leur âge.

Article 1 : Les cours sont dispensés de Septembre à Juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Article 2 : Le paiement peut s'effectuer en 1, 3 ou 10 paiements. Dans les deux derniers cas, tous les chèques seront remis lors des inscriptions et seront débités en Septembre, Janvier et Avril pour le paiement en 3 fois ou chaque début de mois pour le paiement en 10 fois. Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'abandon, tous les chèques seront quand même débités. En cas de fermeture exceptionnelle de l'école pour des raisons indépendantes de notre volonté, un suivi digital serait mis en place pour maintenir l'apprentissage. Cela n'engendrerait pas un remboursement.

L'adhésion à l'Association Hémysphère sera demandée au moment des pré-inscription, elle est d'un montant de 20 euros.

Article 3 : Dans le studio de danse, seules les bouteilles d'eau sont acceptées. Les sacs, vêtements, portables et nourriture doivent rester dans le vestiaire. En cas de perte ou de vol, l'HDS se dégage de toute responsabilité.

Dans le studio de danse, seules les baskets propres (qui ne sont pas utilisées à l'extérieur) seront acceptées. En cas d'oubli, le cours se fera pieds nus.

Article 4 : Il est demandé aux élèves d'avoir une tenue adaptée à la danse ainsi qu'un comportement correct envers les locaux, le matériel et les autres élèves. Toute dégradation ou vol feront l'objet de réparations financières et de déclaration à la police.

Il leur est également demandé de rester calmes dans les escaliers afin de ne pas perturber les entreprises travaillant aux différents étages ; ainsi que dans le vestiaire afin de ne pas déranger le déroulement des cours.

Il est demandé aux parents et accompagnateurs d'attendre les élèves dans l'espace qui leur est dédié.

Article 5 : Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail. Toute absence doit être justifiée.

Article 6 : L'année scolaire sera clôturée par un spectacle. La participation des élèves à toutes les répétitions est obligatoire. Les parents et amis ne seront pas acceptés dans les loges. Une participation budgétaire pourra éventuellement être demandée pour les costumes en fonction des besoins.

Article 7 : L'école se réserve le droit d'utiliser, dans le cadre de sa communication, des photos et vidéos des élèves de l'école et ce sans limite dans le temps.

Article 8 : Tout manquement au présent règlement entraînera une exclusion temporaire ou définitive de l'école sans aucun remboursement.

Toute inscription à l'HDS vaut acceptation du présent règlement dont un exemplaire aura été distribué à chaque élève lors de son inscription.

Nom de l'élève :

Signature : (précédé de la mention « Lu et Approuvé »)

DU PARENT (pour les mineurs)

DE L'ELEVE

Informations rentrée 2024

Date Audition Entrée en Formation:

Mercredi 04 Septembre 2024

Cours d'Essai :

sur inscription par mail à hemyspheredanceschool@gmail.com

Mercredi 03 Juillet 2024

Mardi 10 Septembre 2024

Dates d'inscriptions:

Mercredi 11 Septembre 2024 de 15h à 19h.

Jeudi 12 Septembre 2024 de 18h à 20h.

Début des cours :

Lundi 16 Septembre 2024

PIECE A FOURNIR :

(lors de l'inscription)

Photocopie assurance responsabilité civile (mentionnant le nom de l'élève)

Certificat médical de non contre indication de la pratique de la danse de moins de 2 mois

1 Photo d'identité (avec nom de l'élève au dos), 2 pour les danseurs de la formation

le paiement (soit un chèque du montant total, soit 3 chèques qui seront débités chaque début de trimestre, soit 10 chèques qui seront débités chaque début de mois) à l'ordre de Hémysphère Dance School

CONTACT :

0768730471

hemyspheredanceschool@gmail.com